



CHARTRE DU BÉNÉVOLAT

Les valeurs de LA VOIX DES FEMMES :

- **la solidarité** : ce qui unit des personnes dans un sentiment d'entraide afin d'être solides ensemble.
- **l'entraide** : s'aider mutuellement, agir en commun.
- **la tolérance** : respecter les opinions politiques et religieuses chez l'autre, et connaître ses droits universels et ses libertés fondamentales, admettre une manière de penser ou d'agir différente de la nôtre.
- **la diversité culturelle** : apprendre de l'autre, apprendre à le comprendre et à le considérer au travers de ses différences et des changements qu'il incarne (langue, façon de vivre, vie en société).
- **l'écoute** : être attentif à l'autre.

Rappel des missions de l'association :

- Accompagner les victimes de violences (sexistes, sexuelles, conjugales, familiales, virtuelles sur les réseaux sociaux, culturelles, professionnelles).
- Permettre l'insertion et l'intégration socio-professionnelle par l'activité économique et l'apprentissage de la langue française.
- Faciliter l'accès au droit aux soins, et aider à la prévention des risques psychosociaux.
- Favoriser le lien social et lutter contre l'isolement.

L'association LA VOIX DES FEMMES s'engage à :

- Accueillir le bénévole dans les meilleures conditions, en lui présentant l'association dans son ensemble, ses valeurs, ses missions, ses activités, son fonctionnement, son personnel, ses bénévoles,
- Proposer au bénévole une immersion de 1 mois dans la structure afin qu'il puisse être en mesure de vérifier avant de s'engager définitivement si ses valeurs et objectifs correspondent bien à ceux de l'association,
- Considérer le bénévole comme un partenaire à part entière et à écouter ses suggestions, l'informer régulièrement et lui proposer des formations,
- Définir ses missions au sein de l'association,
- Assurer son intégration par la mise en place d'un tutorat (membre de l'association expérimenté),
- L'aider à s'insérer et à s'épanouir au sein de l'équipe de bénévoles,
- Faire un point régulier sur ses activités et sur ce que lui apporte son engagement volontaire, et l'accompagner dans son engagement (baisse de motivation, vigilance sur l'isolement...)
- Lui permettre d'acquérir des compétences (échanges de pratiques, formation,...),
- Le couvrir dans son activité bénévole par une assurance adéquate (adhésion de l'association).



Le bénévole s'engage à :

- Accepter les principes et les règles de fonctionnement de l'association, se conformer à ses objectifs, à son éthique, et respecter ses valeurs,
- Effectuer une période d'immersion de 1 mois définie avec l'association,
- Agir dans l'activité choisie avec sérieux, discrétion, régularité (exemple : prévenir en cas d'absence).
- Garder une posture neutre, dans le respect des convictions et opinions de chacun,
- Collaborer dans un esprit de respect et de compréhension mutuelle avec les autres bénévoles et salariés de l'association,
- S'informer sur les activités proposées par l'association (ateliers, formations et programme culture et citoyen), communiquer l'information, et y participer dans la mesure du possible.

**Les deux parties s'engagent à respecter les termes de cette convention.
Dans la négative, l'une ou l'autre des parties pourra prononcer la fin de ce partenariat.**

A Hérouville St Clair, le

Prénom, nom du bénévole
Signature

Nom et prénom du/ de la président/e
Signature